



Communiqué de presse :

CFDT, CGT, CFTC, UNSA, CPME, MEDEF

Accès à l'information des Très Petites Entreprises (moins de 11 salariés) : la CPRI Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle, reste disponible et à l'écoute des employeurs, des salariés et des apprenti-e-s.

Dans cette période exceptionnelle de crise sanitaire, la CPRI souhaite rester en contact avec les entreprises et les salarié-e-s de ce secteur d'activité. Pour cela, elle met à disposition son site : <https://www.cpriara.org/>, sur lequel tous pourront trouver ou retrouver des recommandations du Ministère du Travail (Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé des salariés face au virus ? des fiches sur les risques par métier...), de l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)....

Pour nous contacter une adresse mail : contact@cpriara.org

Par ailleurs, depuis sa création fin 2017, la jeune instance paritaire mise en place à partir du résultat des élections dans les TPE, propose aux 441 000 salariés des TPE d' Auvergne Rhône Alpes et aux chefs d'entreprise:

- **Une commission « prévention des conflits » :**
La Cpri intervient en amont d'une saisine juridique. Son objectif est de préserver l'emploi et de maintenir les compétences dans l'entreprise, de proposer une démarche de prévention qui sécurise l'employeur et le salarié par l'information, de prioriser le dialogue social dans le cadre du paritarisme avec un binôme représentant d'employeur et de salarié.
- **Des activités sociales et culturelles**
- **Une commission « Santé au travail » :** est en cours de mise en place

Les organisations membres de la CPRI :

- Pour les organisations patronales : MEDEF, CPME et U2P
- Pour les organisations syndicales : CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC, UNSA.

Contacts Presse :

Lynda BENSELLA
Présidente CGT

06 31 64 79 04

Daniel BUGUET
Vice-Président CPME

06 76 08 41 86

Lyon le 9 avril 2020